



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
info@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

**PREAVIS N° 15/2015**

**Demande d'autorisation pour la création et le financement  
d'un accueil surveillé à midi pour les élèves de 7P et 8P  
scolarisés à Bourg-en-Lavaux**

Date proposée pour l'étude du préavis :

Commission des finances :  
lundi 15 juin 2015, salle de Municipalité



LAVAUX  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Comme annoncé dans son programme de législature et compte tenu de l'absence de toute solution d'accueil à midi pour les élèves de 7P et 8P scolarisé dans notre commune, la Municipalité souhaite mettre en place un accueil de midi surveillé pour la rentrée d'août 2015. Bien qu'il s'agisse d'une dépense budgétaire relativement modeste, le fait que celle-ci devienne pérenne une fois l'ouverture réalisée nécessite une demande d'autorisation auprès du Conseil communal.

## 1. Contexte du projet

### *Situation de l'accueil parascolaire*

L'Association Piccolino offre actuellement 96 places d'accueil parascolaire pour les élèves de 1P à 6P. Environ 60-70% des places sont occupées par des élèves de 1P à 4P et environ 30-40% par les élèves de 5P et 6P. L'accueil en milieu familial vient compléter cette offre grâce à 7 accueillantes qui s'occupent d'une quarantaine d'enfants tout âge confondu. Actuellement, les élèves de 7P et 8P - environ 90 enfants - ne sont pas accueillis dans les structures parascolaires collectives (sauf si places disponibles). Quelques élèves de 7P et 8P bénéficient de solution d'accueil en milieu familial.

### *Accueil à midi des élèves de 7P et 8P*

L'absence d'accueil collectif pour les élèves de 7P et 8P est lié au fait que les besoins d'encadrement pour des enfants de 11 à 13 ans diffèrent de ceux d'enfants plus jeunes (1P à 6P). Même si la solidarité entre parents et l'accueil en milieu familial fonctionne bien, la création d'un accueil surveillé à midi pour les élèves de 7P et 8P répond à un réel besoin. Le collège des Ruvines ne dispose d'aucune salle équipée pour la pause de midi. En cas de mauvais temps, il n'est pas rare de trouver des élèves mangeant leur pique-nique dans les vestiaires de la gym ou dans les couloirs du collège.

### *Anticiper l'école à journée continue*

Outre l'intérêt d'offrir une solution à l'accueil de midi des élèves de 7P et 8P, la Municipalité veut engager l'introduction de l'école à journée continue dans notre commune. La plate-forme « canton-communes » pour la mise en œuvre de l'article 63a de la Constitution vaudoise (école à journée continue) doit terminer ses travaux l'année prochaine. Sans présager de l'issue des discussions, la Municipalité veut acquérir l'expérience nécessaire à l'entrée en vigueur de cette réforme. La mise en place en août prochain d'un accueil surveillé à midi pour les élèves de 7P et 8P répond à cet objectif.

## 2. Description du projet

A la rentrée scolaire 2015, la Municipalité souhaite créer à la buvette du FC Vignoble 30 places d'accueil surveillé à midi pour les élèves de 7P et 8P. Le détail du projet se présente comme suit :

### *Buvette du FC Vignoble*

Outre son côté chaleureux, la buvette du FC Vignoble est parfaitement adaptée à l'organisation d'un accueil de midi - avec ou sans prestation de repas. Elle est facilement accessible depuis les Ruvines. Elle dispose d'environ 40-50 places intérieures, d'un espace couvert et d'une esplanade de jeux. Elle ne nécessite pas d'aménagement particulier si ce n'est l'achat d'équipements (voir ci-après). Le comité du FC Vignoble a donné son accord de principe pour la réalisation de ce projet.

### *Prestations d'accueil de midi*

L'accueil de midi des élèves de 7P et 8P aura lieu durant les périodes scolaires entre 12h00 et 14h00, tous les jours de la semaine, sauf le mercredi. Pour cette première année, il n'est pas prévu d'organiser un service repas<sup>1</sup>. Les élèves pourront réchauffer leur pique-nique au moyen de micro-ondes mis à leur disposition. L'accueil comprend aussi une période consacrée aux devoirs surveillés.

### *Surveillance des enfants*

Afin d'assurer le bon déroulement du repas et des devoirs, l'accueil de midi sera surveillé. Bien qu'il n'existe pas de prescriptions spécifiques à ce sujet, la Municipalité table sur l'engagement d'un/d'une surveillant/e pour 15 enfants. Les personnes seront rémunérées comme suit<sup>2</sup>: responsable à CHF 42.-/heure TCC et auxiliaire à CHF 35.-/heure TCC. L'engagement se fera selon le cadre de référence des accueillantes en milieu familial. Une personne a déjà déclaré son intérêt pour le poste.

### *Estimation des coûts*

Mis à part un léger rafraîchissement de la buvette, la mise en place d'un accueil surveillé à midi pour les 7P et 8P n'engendre pas de frais d'investissement. Le détail des coûts de mise en œuvre de ces 30 places d'accueil se présente comme suit :

#### Frais et charges 2015 (16 semaines)

• Rafraîchissement buvette	CHF	5'000.-	petits aménagements et peinture
• Machine à laver professionnelle	CHF	3'500.-	prix maximum
• Armoire frigorifique	CHF	1'000.-	prix maximum
• Micro-ondes	CHF	1'500.-	3 unités à CHF 500.-
• Armoires de rangement	CHF	1'000.-	2 unités à CHF 500.-
• Services de table	CHF	1'000.-	assiettes, services, verres, etc.
• Livres et jeux	CHF	200.-	forfait
• Petits matériel et achats divers	CHF	800.-	forfait à CHF 50.-/semaine
• Personnel responsable	CHF	8'064.-	CHF 42 x 3h/jour x 4jours x 16 semaines
• Personnel auxiliaire	CHF	5'600.-	CHF 35 x 2.5h/jour x 4jours x 16 semaines
	<b>CHF</b>	<b>27'664.-</b>	<b>total frais et charges 2015</b>

#### Frais et charges 2016 (38 semaines)

• Personnel responsable	CHF	19'152.-	CHF 42 x 3h/jour x 4jours x 38 semaines
• Personnel auxiliaire	CHF	13'300.-	CHF 35 x 2.5h/jour x 4jours x 38 semaines
• Petits matériel et achats divers	CHF	1'900.-	forfait à CHF 50.-/semaine
	<b>CHF</b>	<b>34'352.-</b>	<b>total frais et charges 2016</b>

Pour l'année 2015, les frais de mise en place se montent à CHF 14'000.- et les charges d'exploitation à CHF 13'664.-. Pour l'année 2016, les charges d'exploitation prévues s'élèveraient à CHF 34'352.-.

### *Inscription et participation des parents*

L'accueil de midi des élèves de 7P et 8P se fera sur inscription. Un sondage a été envoyé aux parents concernés pour évaluer la demande. Une participation aux frais sera facturée à raison de CHF 2.- par heure. Pour un enfant, cela représente une participation maximale de CHF 608.- par année (CHF 64.-/mois ou CHF 16.-/semaine). Les tarifs seront réévalués à la fin de la première année.

<sup>1</sup> Pour simplifier la mise en place de cette nouvelle prestation, la Municipalité a renoncé à offrir un service repas. Cette question sera revue l'année prochaine en fonction des résultats de la plateforme « canton-communes ». Les parents accompagnant le projet ont exprimé leur intérêt à organiser eux-mêmes un tel service, ce que la Municipalité a accepté.

<sup>2</sup> Après renseignements pris auprès de diverses communes disposant d'un accueil de midi, la Municipalité a décidé de calquer sa pratique sur l'expérience de la commune de Nyon, qu'elle remercie pour sa disponibilité et les renseignements fournis.

### 3. Conclusions

La mise en place d'un accueil de midi surveillé pour les élèves de 7P et 8P renforce les prestations d'accueil parascolaire de la commune et anticipe la mise en œuvre programmée de l'école à journée continue. Ce projet est compatible avec les objectifs du regroupement scolaire dans la mesure où l'accueil de midi pourra être aisément transféré au foyer des Ruines le jour où l'UAPE qui s'y trouve sera déménagée au collège du Genevrey. Bien que les modestes montants de mise en œuvre puissent être financés dans le cadre du budget 2015, le fait que cette prestation devienne pérenne une fois l'ouverture réalisée nécessite une demande d'autorisation auprès du Conseil communal. En conséquence, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de prendre les décisions suivantes :

#### **le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

vu le préavis N° 15/2015 de la Municipalité du lundi 15 juin 2015;  
où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

- 1) **d'autoriser la création à la rentrée scolaire d'août 2015 d'un accueil de midi surveillé pour les élèves de 7P et 8P scolarisés dans notre commune ;**
- 2) **d'accepter, en 2015, la dépense de CHF 28'000.- correspondant aux frais de mise en place (CHF 14'000.-) et aux charges d'exploitation (CHF 14'000.- arrondi) pour la création de 30 places d'accueil de midi pour les élèves de 7P et 8P (nouvelle rubrique aux comptes 2015) ;**
- 3) **de financer ce coût par la trésorerie courante de la commune, ainsi que par une participation des parents dont le montant sera fixé par la Municipalité.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 juin 2015.

Annexe : détail des calculs (charges et financement)

Délégué de la Municipalité : Yves Kazemi